

AMENDES – TAXATION FRAIS ADMINISTRATIFS - INDEMNITES 2025 - 2026

Table des matières

1. AMENDES DE LA COMMISSION ARBITRAGE.....	1
2. INDEMNITES ARBITRAGE ou VISIONNEMENT	2
3. AMENDES DES COMMISSIONS DES RENCONTRES.....	2
4. FRAIS ADMINISTRATIFS DE LA COMMISSION DES RENCONTRES	3
5. AMENDES DE LA COMMISSION PRESSE	4
Pour les divisions F.V.W.B. ou V.B.	4
Equipe visiteuse évoluant en FVWB ou en VB.....	4
6. AMENDES DE LA COMMISSION DES JEUNES	5
7. AMENDES DE LA COMMISSION MINI-VOLLEY	5
8. FRAIS ADMINISTRATIFS DE LA TRESORERIE	5
9. AMENDES D'ORDRE GENERAL	5

1. AMENDES DE LA COMMISSION ARBITRAGE

A01. Première absence non justifiée	10,00 €
A02. Deuxième absence non justifiée.....	15,00 €
A03. Troisième absence non justifiée	25,00 €
A04 Absence à une réunion obligatoire	15,00 €
A05. Déconvocation tardive.....	15,00 €
A06. Tenue non conforme	10,00 €
A07. Absence d'envoi de rapport suite à une disqualification	5,00 €
A08. Amende administrative	15,00 €
A09. Feuille de match incomplète.....	5,00 €
A12. Arbitre officiel manquant (par arbitre manquant et par rencontre)	15,00 €
A13. Envoi tardif du formulaire d'inscription du ou des arbitres	5,00 €

2. INDEMNITES ARBITRAGE ou VISIONNEMENT

IA1. Indemnité de déplacement par kilomètre (arbitre ou visionneur).....	Tarif FVWB
IA2. Allocation kilométrique forfaitaire (moins de 10kms A&R) pour arbitrage ou visionnement dans la région de son domicile	10,00 €
IA3. Arbitrage en premier dans les divisions provinciales ou FVWB	Tarif « volontaire »
IA6. Indemnités d'arbitrage d'un tournoi durant ½ journée	40,00 €
IA7. Indemnités d'arbitrage d'un tournoi durant 1 journée	75,00 €
IA8. Indemnités de visionnement	30,00 €
IA9. Arbitrage en premier dans les divisions FVWB (1 ^{er} arbitre).....	Tarif FVWB
IA10. Indemnités de parrainage	25,00 €
IA11 Indemnités d'arbitrage catégories jeunes par match	15,00€

3. AMENDES DES COMMISSIONS DES RENCONTRES

R02. Liste de force coupe non remplie dans les délais	10,00€
R03. Forfait non prévenu première.....	40,00 €
R04. Forfait non prévenu réserves	20,00 €
R05. Forfait prévenu première	20,00 €
R06. Forfait prévenu réserves.....	10,00 €
R07. Forfait général première	150,00 €
R08 Forfait général réserves.....	50,00 €
R09. Arrivée tardive ou équipe incomplète, sans que le forfait ne soit d'application, Equipe 1 ^{ère}	20,00 €
R10. Arrivée tardive ou équipe incomplète, sans que le forfait ne soit d'application, Equipe réserve	10,00 €
R11. Boîte de secours absente ou incomplète.....	5,00 €
R12. Absence de listing d'affiliation – Absence d'un document d'identité Par joueur, par document	5,00 €
R13. Matériel non en ordre (marquoir, antenne, place d'arbitre, eau pour les visiteurs, toise, ballon etc.).....	10,00 €
R14. Manque de ballons aux visiteurs (par ballon).....	10,00 €

R15. Numéro de maillot absent ou non conforme par joueur.....	5,00 €
R17. Infraction au règlement pour laquelle aucune amende n'est prévue.....	15,00 €
R19. Listing ou pièce d'identité ayant des données fausses	50,00 €
R20. Forfait (administratif) première décidé par la commission des rencontres.....	30,00 €
R21 Forfait (administratif) réserve décidé par la commission des rencontres..	15,00 €
R22. Forfait suite à la non-inscription ou inscription illégale d'un joueur sur la feuille de match, mais qui a pris part au jeu. (Première)	30,00 €
R23. Forfait suite à la non-inscription ou inscription illégale d'un joueur sur la feuille de match, mais qui a pris part au jeu. (Réserve)	15,00 €
R24a. Refus de monter dans une division supérieure 1ère année	100,00 €
R24b. Refus de monter dans une division supérieure 2e année consécutive	200,00 €
R24c. Refus de monter dans une division supérieure 3e année consécutive avec rétrogradation	300,00 €
R24d. Refus de participer au tour final des 2 ^e	200,00 €
R25 Equipe qui déclare forfait dans le but d'avantager ou de nuire à un autre club	150€
R26. Joueur inscrit dans une liste de force qui a été aligné dans une autre équipe de même niveau	25,00 €
R30 Liste d'équipe non rempli sur le portailfvwb pour le jeudi précédant	50,00 €
une rencontre (championnat ou coupe) par match	
R31 Non utilisation de Volleyspike (championnat ou coupe) par match.....	50,00 €
R32 1° non-respect de directives « pandémie » par équipe	Avertissement
R33 2° non-respect de directives « pandémie » par la même équipe	100,00 €
R34 3° non-respect des directives « pandémie » par la même équipe	200,00 €
R35 4° non-respect des directives « pandémie » par la même équipe	Forfait général
R36 Forfait général match première pour équipe ajouté en P1	500,00€

4. FRAIS ADMINISTRATIFS DE LA COMMISSION DES RENCONTRES

Fr R1. Droit d'inscription pour la participation au championnat - par équipe	90,00 €
(Gratuit pour la 1 ^{ère} inscription en championnat)	
Fr R2. Demande de changement de date et/ou d'heure et/ou salle d'un match officiel introduite entre 6 semaines et 3 semaines avant la rencontre.....	15,00 €

Fr R2bis Demande de changement de date et/ou d'heure et/ou salle d'un match officiel
Introduite entre 3 semaines et le dimanche précédant le WE de la rencontre... 25,00 €

Fr R3. Indemnité forfaitaire à verser au club adverse en cas de forfait du match
première non prévenu..... 80,00 €

Fr R4. Indemnité forfaitaire à verser au club adverse en cas de forfait du match première
prévenu 20,00€

Fr R5. Droit d'inscription pour la participation à la coupe – par équipe 20,00 €

Fr-R6 Indemnité forfaitaire à verser au club adverse en cas de forfait du match réserve
prévenu 15,00€

5. AMENDES DE LA COMMISSION PRESSE

P1. Non Communication ou communication tardive du résultat réserve ou première
1ère infraction 10,00 €

P2. Idem - 2e Infraction 15,00 €

P3. Idem - 3e Infraction et suivantes..... 20,00 €

Pour les divisions F.V.W.B. ou V.B.

Les clubs engagés en compétitions FVWB ou V.B. doivent communiquer le résultat et les commentaires de la rencontre principale à la personne compétente dans les délais prévus.

Pour les rencontres du dimanche, les clubs communiqueront leur message dans les délais prévus.

Lorsque deux clubs de la province se rencontrent, le club visité se chargera de cette mission.

Equipe visiteuse évoluant en FVWB ou en VB

P5. Non communication ou communication tardive du résultat réserve ou première.

1ère Infraction 10,00 €

P6. Idem - 2e Infraction 15,00 €

P7. Idem - 3e Infraction et suivantes..... 20,00 €

6. AMENDES DE LA COMMISSION DES JEUNES

- J1 : Cercle qui remplit au moins une des conditions reprises à l'article 03 (championnat des jeunes) - une équipe en championnat des jeunes 100,00 €
- J2 : Cercle qui a inscrit une équipe en championnat des jeunes et qui déclare forfait par équipe 125,00 €
- J3 : Cercle qui a inscrit une ou plusieurs équipes et qui n'est pas présente lors de la journée d'organisation pour une ou plusieurs équipes, par équipe 75,00 € (en plus de J2. 25,00 € pour la trésorerie provinciale et 50,00 € pour le club organisateur)
- J4 : Forfait équipe incomplète mais complétée par un autre club 10,00 €
- J5 : Inscription tardive au championnat "Jeunes" 20,00 €
- J6 : Non-participation par le vainqueur du championnat provincial dans une catégorie d'âge aux finales francophones 50,00 €
- J7 : Non-participation par le vainqueur du championnat provincial dans une catégorie d'âge aux finales francophones (après inscription) 75,00 €

7. AMENDES DE LA COMMISSION MINI-VOLLEY

- MN 1 : Le 2e forfait est sanctionné d'une amende de 15,00 €
- MN 2 : Pour le 3e forfait et les suivants, l'amende est de 25,00 €
- JMN 3 : Retard dans l'envoi des feuilles d'arbitrage d'une compétition jeune ou de Mini-volley-ball..... 5,00 €

8. FRAIS ADMINISTRATIFS DE LA TRESORERIE

- T1 : Cotisation provinciale par affilié + de 18 ans (hors loisirs) 4,00 €
- T2 : Soumission pour l'organisation des tours finaux par catégorie montant minimum 175,00 €

9. AMENDES D'ORDRE GENERAL

- Infr. 1 : Infraction au règlement pour laquelle aucune amende n'est prévue..... 25,00 €

Infr. 2 : Non réponse ou réponse tardive à une demande d'une commission	15,00 €
AG 1 : Absence d'un club aux assemblées générales	60,00 €
AG 2 : Départ d'un cercle en cours de séance	40,00 €
AG 3 : Représentation illégale à l'AG (article 17 R.O.I. provincial)	100,00 €